



Changement de statut après APS périmée

Par **Neea**, le **06/08/2009** à **00:12**

Bonjour

Je suis étudiante qui est en recherche de travail. J'ai un problème, comme je reste ici avec APS (Autorisation Provisoire de Séjour) en tant qu'étudiante en recherche de travail, cette carte n'est pas renouvelable. La carte valide jusqu'au 25 sept 2009 et une semaine avant la date limite de mon APS, j'aurai un entretien d'embauche. D'habitude il faut que j'attends au moins une semaine ou deux pour savoir si je suis retenue ou pas. Savez-vous, si ma candidature est retenue après la date de validité de mon APS, est-ce que ça sera possible pour moi de demander le changement de statut (carte de séjour salarié) ? est-ce que la préfecture voudra accepter mon dossier? ou est-ce que je serai obligée de quitter la France après cette date?

Merci de votre réponse!

Par **kenavo**, le **12/08/2009** à **10:56**

Bonjour,

il faut aller les voir avant la fin de validité de ton titre de séjour avec le justificatif de ton entretien (convocation), ils te feront un récépissé le temps d'avoir la réponse.

Bonne chance

Par **Neea**, le **12/08/2009** à **16:42**

Merci pour le conseil, Je vais essayer d'aller à la préfecture pour demander la récépissé

Par **INC**, le **22/04/2010** à **17:21**

Bonjour Neea,

j'ai le même problème que toi. J'ai passé un 1ère entretien qui s'est bien passé. je dois maintenant passer un deuxième avec le directeur. mais la personne que j'ai rencontré veut

me prendre.

A tout pu obtenir un récépissé???

Y a t'il d'autres personnes dans ce cas qui ont pu obtenir une réponse???

Merci